



Fin des CIO : après la sélection à l'université, le gouvernement s'attaque à l'orientation au lycée

La contestation contre la sélection à l'université est encore chaude que le gouvernement lance discrètement une nouvelle réforme dans son chantier de réforme de l'orientation scolaire : le secondaire. Le 6 avril, Muriel Pénicaud présentait son projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Le texte, qui doit passer en Conseil des ministres ce vendredi 27 avril, concerne l'apprentissage, la formation professionnelle, l'assurance chômage mais également - c'est moins su - l'orientation au collège et au lycée.

L'article 10 du projet de loi, présenté aux syndicats de l'Education nationale reçus rue de Grenelle, prévoit en effet d'attribuer aux Conseils régionaux les compétences actuelles des centres d'information et d'orientation (CIO) : "Les missions exercées par les délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) [...] sont transférées aux régions". En clair, le Conseil régional se chargera dorénavant d'orienter les élèves et aura carte blanche pour organiser dans les établissements scolaires "des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants".

Les CIO devraient fermer

Conséquence directe : les 478 CIO de France devraient disparaître d'ici à 2019. "On nous dit qu'il n'est écrit nulle part que les CIO vont fermer, nous explique Danielle Podmilsak, directrice du CIO de Strasbourg, affiliée au syndicat SGEN-CFDT. Mais si tout notre personnel est transféré ailleurs, on ne voit pas bien à quoi on va servir...". Le gouvernement justifie sa décision par la "faible fréquentation globale" des centres : 71% des missions des CIO se font déjà dans les écoles. Pourtant, l'annonce de la réforme n'a pas manqué d'indigner les 3.700 employés des CIO, qui se sont mobilisés ces dernières semaines à Nancy, Strasbourg ou encore Toulouse.

En tête des aspects décriés de la réforme, le risque d'inégalité de traitement entre les différents bénéficiaires des centres tels qu'ils existent actuellement. En effet, en cantonnant l'orientation aux établissements scolaires, le gouvernement va en couper l'accès aux plus fragiles qui y avaient aussi accès : adultes en reconversion, demandeurs d'emploi, jeunes handicapés, "décrocheurs" ou encore mineurs isolés. Une population non-scolaire qui n'en a pas moins besoin d'accompagnement et qui représente environ 30% des visiteurs des CIO. "Aujourd'hui, on peut trouver toutes les informations sur Internet mais la demande d'accompagnement est très forte, souligne Danielle Podmilsak. On aide des gens qui n'ont pas les codes de l'administration scolaire".

La privatisation d'une partie de l'orientation

Pour ces non-scolaires, une seule solution demeurera : faire appel à un coach privé de développement personnel... qui font payer leurs services entre 150 et 300 euros l'heure de conseil. Pour le syndicat Sud-Education, le gouvernement fait donc appel au privé pour pallier la faiblesse de son service public, favorisant l'émergence d'un "juteux marché de coachs scolaires, facturant des lettres de motivation et des stratégies d'orientation". Le SGEN-CFDT surenchérit : "En créant ainsi un vide de service public, [le gouvernement] prend le risque que des officines privées, déjà bien implantées dans certains territoires, prennent le relais. Les élèves et les familles qui bénéficient d'un service public gratuit de proximité devront prochainement payer pour un service dégradé".

Le débat se focalise également sur les larges prérogatives allouées aux régions. Celles-ci pourront de fait compter, prévoient les projets d'arrêtés du ministère du Travail, sur "l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Education nationale et des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le conseil

régional ". En clair, le Conseil régional pourra choisir lui-même qui interviendra dans ses lycées, qui viendra expliquer son métier aux élèves et ce, sans aucun contrôle. Avec le risque, craint par les syndicats, que l'orientation des élèves ne soit à l'avenir basée que sur des considérations économiques. "Ce qui risque de poser problème, c'est le manque d'objectivité des régions, résume Danielle Podmilsak. Elles donneront sans doute la priorité aux secteurs en tension, et tenteront d'y orienter les élèves". Une manière pour le gouvernement de commencer à réguler les flux d'étudiants bien en amont de l'entrée à l'université.

Lire aussi Parcoursup : des candidats recevront bien un "non" dans des filières non sélectives